L'ECHO du citoyen

Belgique - België
P.P.-P.B.
BRUXELLES X
BC 734
P301174

Ed. resp.: G. Deprez
MCC - Rue de la Vallée 50
1000 Bruxelles
Bureau de dépôt: Bruxelles X

Actualisation de la doctrine du MR: faites entendre votre voix

SOMMAIRE

2 Echos des régions
3 Doctrine du MR
4 Le mot de Gérard Deprez

L'EUROPE EST-ELLE VICTIME D'UNE INVASION ?

N°72 Octobre - Novembre - Décembre 2015
Trimestriel d'information du
Mouvement des Citoyens pour le Changement

Le MCC est une des composantes du MR Mouvement Réformateur

Mouvement des Citoyens
MCC
pour le Changement

Ça bouge au MCC

La Régionale de Liège à la rencontre des citoyens

Les 5 et 6 septembre dernier, dans le Parc d'Avroy, les responsables du MCC de Liège ont animé un stand dans le cadre du week-end « RETROUVAILLES». Ils ont eu l'occasion de présenter notre Mouvement au public nombreux qui a pris part à cet événement important pour la cité liégeoise.

Les animations qu'ils avaient prévues ont remporté un succès appréciable auprès des petits et des grands….. !!!

Serge Delvenne, coordinateur de la Régionale MCC de Liège en compagnie du député liégeois Gilles Foret

Invitation Pour le 27 octobre

La Régionale MCC de Liège organise le mardi 27 octobre, une conférence-débat avec le ministre des Classes Moyennes, des Indépendants et des PME, Willy Borsus et le Secrétaire général de FED. Ho. Re. Ca Wallonie, Pierre Poriau.

Au centre des débats, trois sujets importants pour tous les acteurs de l'HORECA.

1. Mise en service obligatoire de la « black box » (caisse enregistreuse) au 01.01.2016.
2. AFSCA : contrôles et publication des rapports sur internet.
3. Suppression de la période d'essais dans les contrats d'embauches.

Où ? Au Siège du MR rue Vinâve d'Ile 9, 4000 LIEGE à 19H.

Animations pour les enfants par le clown Pepito

Invitation pour le 28 novembre - Namur

Le samedi 28 novembre, la Communale MCC de Namur organisera son **10ème souper des trois Saints** (Saint Eloi, Sainte Barbe, Saint Nicolas) dans la salle Lizée, à Andoy (Wierde).

Vous connaissez le sens de l'accueil et de la convivialité des responsables MCC de Namur !! Ils mettent de plus un point d'honneur à vous proposer un repas super soigné ! Bref, une occasion à ne pas rater !

Plus d'infos et inscriptions au : 081/40 01 00 ou par mail : michelansiaux@yahoo.fr

Actualisation de la doctrine du MR

Ne ratez pas l'occasion de faire entendre votre voix !

Le président du MR, Olivier Chastel, a lancé une grande opération d'actualisation de la doctrine du MR.

Il a confié à Richard Miller, administrateur délégué du Centre Jean Gol, la responsabilité de rédiger les textes* de référence pour lancer les débats.

Six grands chapitres ont été retenus.
1. L'Etat garant des libertés
2. Citoyens libres et responsables
3. Développement économique
4. Libéralisme, un modèle social dynamique
5. Une Europe unie et renforcée
6. Nourrir l'humanité

L'ensemble des membres du MR sont invités à participer à ce grand exercice de réécriture de la doctrine.

Pendant dix mois, chacun pourra présenter ses idées à l'occasion de rencontres provinciales.

De cette manière, la doctrine actualisée du MR qui émergera de l'ensemble des débats sera vraiment l'œuvre collective du MR.

Voici l'agenda des réunions provinciales pour les mois d'octobre et de novembre. Le calendrier des réunions pour 2016 sera communiqué en décembre.

Octobre 2015

- **Namur - Citoyens libres et responsables**
  Samedi 17/10/15 à 10h - Salle Mazamet Place Docteur Jacques - 5520 ANTHEE (Onhaye)
- **Bruxelles - Une Europe renforcée et unie**
  Mardi 20/10/15 à 20h - Salle du Conseil - MR - Avenue de la Toison d'Or, 84-86 - 1060 St Gilles
- **Liège - Développement économique**
  Mercredi 21/10/15 à 20h00 - l'Espace Georges Dechamps, place de l'Hôtel de Ville - 4650 Herve.
- **Brabant wallon - Nourrir l'humanité**
  Mercredi 21/10/15 à 19.30 - Salle des fêtes de l'HV de Wavre (Place de l'Hôtel de Ville, 1 - 1300 Wavre)
- **Hainaut - L'Etat garant des libertés**
  Mercredi 28/10/15 à 19H00 à Van der Valk Congres Hôtel, Avenue Mercouri, 7 - 7000 Mons

Novembre 2015

- **Brabant wallon- Une Europe renforcée et unie**
  Jeudi 5/11/15 à 19h30 - Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Wavre
- **Luxembourg - Développement économique**
  Samedi 14/11/15 - 10h - Halle aux Foires de Libramont
- **Liège - Citoyens libres et responsables**
  Mardi 17/11/15 à 20h00 - Salle de réunion de la Maison libérale de Huy-Waremme, rue Charles Frère 8/1 - 4520 Vinalmont
- **Namur - L'Etat garant des libertés**
  Mercredi 18/11/15 à 19h30 - Hôtel Les 3 Clés - Chaussée de Namur, 17 - 5030 Gembloux
- **Bruxelles - Libéralisme, modèle social dynamique**
  Mercredi 18/11/15 à 20h – Salle du Conseil du MR - Avenue de la Toison d'or, 84-86 – 1060 St Gilles
- **Hainaut - Nourrir l'humanité**
  Mardi 24/11/15 à 19H00 au château communal de Ham-sur-Heure - Nalinne (Chemin d'Oultre-Heure, 20 à 6120 Ham-sur-Heure

** Les textes de référence peuvent être téléchargés sur le site du Centre Jean Gol : http://www.cjg.be*

Le mot de Gérard DEPREZ

J'ai mal à un rêve européen

L'actualité m'oblige à revenir sur un sujet que j'ai déjà abordé dans le numéro précédent de l'Echo du Citoyen. Je veux parler, bien sûr, de l'arrivée sur le territoire de l'Union Européenne de centaines de milliers de personnes qui fuient des pays ravagés par la guerre, ou soumis à d'impitoyables dictateurs ou en perdition économique – souvent d'ailleurs les trois à la fois. Je vais m'efforcer de répondre à quelques questions simples.

L'Europe est-elle victime d'une invasion ?

Les partis d'extrême-droite l'affirment crûment, des medias le laissent entendre ou le font croire, des citoyens – et pas des moindres, n'est-ce pas, Monsieur De Wever – s'inquiètent publiquement. Regardons la réalité en face. Selon le HCR – Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés – l'immense majorité des réfugiés dans le monde (plus de 80%) sont accueillis dans des pays d'Asie ou du Proche-Orient. Ainsi, actuellement, plus de 4 millions de Syriens sont réfugiés en Turquie, au Liban, en Jordanie, trois pays économiquement moins bien lotis que ceux de l'espace Schengen.

Est-ce à dire, pour autant, que l'afflux actuel est un phénomène passager et marginal ?

Certainement pas. On prévoit qu'il y aura pour cette seule année 2015, quelque 800.000 personnes qui viendront chercher refuge dans les pays de l'Union Européenne. En chiffre absolu, c'est un nombre impressionnant. Mais, en pourcentage de la population de l'Union Européenne qui est de 500 millions, cela représente 0,16%. Au rythme actuel, il faudrait donc plus de 60 ans pour que les nouveaux arrivants représentent 10% de la population européenne !! Arrêtons, SVP de prêter attention aux faux prophètes de la peur et de la haine.

Faut-il répartir les réfugiés ?

A l'évidence oui, même si certains pays dont la Hongrie du sinistre Viktor Orban ne veulent pas en entendre parler. Jusqu'à présent, le traitement des demandes d'asile est régi par le fameux règlement de Dublin. Ce règlement prévoit expressément que c'est le pays par lequel le candidat réfugié a mis les pieds sur le territoire européen qui doit traiter sa demande et en assumer la charge. Tant que les réfugiés arrivaient par petits groupes, en ordre dispersé, ce système a fonctionné vaille que vaille. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Comment l'Italie pourrait-elle, seule, traiter et prendre en charge les plus de 130.000 arrivants débarqués sur ses côtes depuis janvier ? Et la Grèce, dans l'état pitoyable qui est le sien, accueillir 400.000 réfugiés ? Et la Hongrie plus de 100.000 ? D'autant que les candidats réfugiés ont pour la plupart une idée précise du pays où ils souhaitent aller.

C'est donc à raison que la Commission européenne a signé l'acte de décès du règlement de Dublin en proposant de « relocaliser » 160.000 demandeurs d'asile dans l'ensemble des pays de l'Union. Chacun devra prendre sa part et celle de notre pays n'excède pas nos moyens.

Y-a-t-il une politique européenne d'asile ?

En principe oui. Depuis le Traité d'Amsterdam en 1997, l'asile est une compétence européenne et plusieurs directives ont été prises pour mettre en œuvre « un régime d'asile européen commun ». En pratique, il n'y a pas vraiment de régime commun. Selon le pays qui traite leurs demandes, les réfugiés ont des chances totalement différentes d'être reconnus : un Irakien, par exemple, a 94% de chances d'être admis dans tel pays, alors que dans tel autre, ses chances tombent à 13%.

En outre, il n'y a pas d'harmonisation réelle quant aux procédures ni quant aux conditions offertes aux demandeurs. Certains pays traitent les demandes avec célérité (quelques semaines), d'autres ont besoin de plusieurs mois. Dans certains pays, les demandeurs obtiennent tout de suite le droit de travailler, tandis que dans d'autres, il leur faut attendre 6 ou 9 mois, restant ainsi plus longtemps à charge des systèmes de protection sociale. Il en va de même pour l'étendue du regroupement familial, pour le montant des aides financières reçues, pour l'exercice de la liberté de circulation.

En un mot comme en cent, tous les pays de l'Union Européenne font face à un même défi mais ils ne sont pas capables de le traiter solidairement en respectant des règles communes. J'ai mal à un rêve européen.

Gérard **DEPREZ**
Président du MCC
Député européen
Ministre d'Etat